## La Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) Médicale de l'hôpital Henri-Mondor est ouverte :

du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

La PASS Médicale se situe Porte 32 à droite de l'entrée des Urgences

La prise en charge au sein de la PASS Médicale de l'hôpital Henri-Mondor nécessite quatre critères indissociables :

- Avoir l'âge minimum requis de 15 ans
- L'absence d'une protection sociale
- Le besoin de soins médicaux
- L'impossibilité financière d'accéder à des soins médicaux

L'équipe de la PASS Médicale se compose de deux médecins, d'une assistante sociale et d'une infirmière.

Les consultations médicales hebdomadaires sont assurées sur 4 jours du lundi au jeudi.

Jours de consultation sur rendez-vous :

**Docteur Lionel NAKAD**: Lundi et Mercredi **Docteur Marie VICIANA**: Mardi et Jeudi

Lors de votre premier rendez-vous médical à la PASS, vous serez reçu successivement par l'assistante sociale puis selon la prescription du médecin par l'infirmière.

L'infirmière de la PASS est présente du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture. Elle prend en charge les patients de la PASS uniquement sur rendezvous et sur orientation des médecins.

Elle assure également la gestion des demandes de rendez-vous des médecins de la PASS. Les demandes peuvent lui être formulées sur place ou par téléphone au 01.45.17.80.36

## Le service social de la PASS Médicale

L'assistante sociale de la PASS Médicale est présente du lundi au vendredi.

Elle assure la permanence sociale des consultations médicales du Docteur VICIANA et du Docteur NAKAD. Les patients sont reçus par l'assistante sociale après leur rendez-vous avec le médecin de la PASS.

Les permanences sociales permettent de favoriser l'accès aux soins et l'accès au droit du patient de la PASS médicale.

En dehors des consultations médicales l'assistante sociale reçoit les patients de la PASS Médicale uniquement sur rendez-vous.

Le secrétariat du service social est joignable au 01.49.81.22.82